

# Communiqué de la Fraternité sacerdotale Saint-Pie X

Publié le 5 avril 2024  
2 minutes  
Maison Générale - Menzingen

---

Le 4 avril 2024, comparaisant devant le tribunal correctionnel de Gap, un prêtre de la Fraternité Saint-Pie X a reconnu des faits d'atteintes sexuelles à l'encontre de mineurs, qui se sont produits entre 2003 et 2006 dans le cadre de ses fonctions auprès de la jeunesse en France, puis en 2013 et 2018 dans le cadre privé.

La Fraternité Saint-Pie X n'a pas de mots assez forts pour condamner ces agissements aux conséquences irréparables. Elle tient à exprimer sa profonde compassion pour les victimes, qu'elle entend soutenir autant qu'il lui est possible. Elle éprouve un vif regret de n'avoir pas pu protéger les enfants qui lui étaient confiés, et d'avoir fait confiance à ce prêtre.

En 2014, après que des attitudes ambiguës et inappropriées ont été portées à leur connaissance, les supérieurs de la Fraternité ont immédiatement démis de ses fonctions le prêtre incriminé et l'ont retiré de l'apostolat. Depuis dix ans, le prévenu fait l'objet d'un encadrement disciplinaire approprié au sein de la Fraternité.

Lorsqu'en 2019, les supérieurs de la Fraternité ont appris l'existence de faits relevant du tribunal, ils ont procédé à leur signalement auprès de l'autorité judiciaire, et renforcé le cadre disciplinaire. Suite à ce signalement, les enquêtes nécessaires ont été entamées.

Très douloureusement touchée par cette affaire, la Fraternité Saint-Pie X réaffirme sa profonde détermination à prévenir par tous les moyens le drame de la pédophilie, tout particulièrement s'agissant des prêtres.

Elle demande que l'on prie pour les victimes, durablement blessées après avoir été trahies dans leur confiance. Elle demande aussi que l'on prie pour les prêtres et pour l'Église, éclaboussés par ce nouveau scandale.